

DESCRIPTIONS DES COLLOQUES DE L'INM

AVRIL 2020 — MARS 2021

LISTE PRINCIPALE – regroupant tous les colloques pour lesquels l'INM a contribué à la planification

COLLOQUE DEMANDÉS PAR LES TRIBUNAUX

Réunion en droit de la famille des Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (EN LIGNE)

Date : 22 mai 2020

Aperçu : Ce colloque en ligne portait sur des questions de fond en droit de la famille. Plus précisément, le colloque a donné un aperçu du partage des biens prévu par la *Matrimonial Property Act* de la Nouvelle-Écosse et de la doctrine de l'enrichissement sans cause; en outre, il proposait un examen des changements prévus à la *Loi sur le divorce* découlant du projet de loi C-78.

Objectif : Les objectifs de ce colloque étaient les suivants : sensibiliser les participants aux décisions clés rendues en matière de partage des biens sous le régime de la *Matrimonial Property Act* et en vertu de la doctrine de l'enrichissement sans cause; perfectionner les compétences pratiques permettant d'évaluer les demandes de partage de biens et se familiariser avec l'application des modifications proposées à la *Loi sur le divorce*.

Sommaire : Le colloque était animé par un professeur expert en droit. Ainsi, les juges ont pu examiner les sujets en détail. Le colloque prévoyait également des exercices pratiques comportant des scénarios, des questions de sondage et une discussion sur des questions et réponses.

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan (EN LIGNE)

Date : 29 et 30 juin 2020

Aperçu : Ce colloque a abordé divers sujets liés à la mise en délibéré, aux principes en matière de rédaction, à la productivité et à la gestion du temps. On y a proposé des outils pratiques pour acquérir des habitudes de travail efficaces, rendre jugement oralement et rédiger des motifs, en recourant à des discussions interactives en sous-groupes et à des questions de sondage sur la plateforme en ligne Zoom.

Les sujets suivants ont été abordés :

- les habitudes de travail efficaces et la gestion du temps, notamment les méthodes de réservation de temps et d'établissement des priorités;
- des trucs et astuces en matière de mises en délibéré;
- comment éviter de mettre une affaire en délibéré en rendant un jugement oral;
- une table ronde avec des juges de la Cour d'appel de la Saskatchewan
- comment rédiger des motifs efficaces, notamment grâce à une structure par point et à une rédaction axée sur les questions en litige.

Objectif : Les participants ont acquis des compétences en matière de mises en délibéré et des méthodes permettant de les éviter en rendant des jugements oraux. Ils ont pu mettre en pratique les compétences nécessaires pour rédiger des motifs efficaces, notamment grâce à une structure par point et à une rédaction axée sur les questions en litige. En outre, ils ont appris à utiliser la plateforme Zoom tant dans les séances plénières que dans les groupes de discussion.

Sommaire : Dans ce colloque, donné entièrement en ligne sur la plateforme Zoom, un professeur de comportement organisationnel a expliqué les raisons fondamentales de notre tendance à faire traîner les choses et ce que nous pouvons faire pour y remédier; des juges de la Cour d'appel de la Saskatchewan ont abordé divers sujets concernant la rédaction des décisions et les jugements oraux; des juges de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse ont examiné le processus de la mise en délibéré dans ces deux provinces, les pratiques exemplaires à suivre pour éviter la mise en délibéré et des stratégies pratiques de rédaction; enfin, les participants ont passé en revue les principes fondamentaux de la rédaction de motifs qui répondent aux besoins des lecteurs, à savoir : bien circonscrire le débat et situer les questions en litige dans leur contexte avant d'entrer dans le détail.

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale (EN LIGNE)

Aperçu : Ce colloque portait principalement sur les mises à jour pratiques concernant les principaux domaines du droit substantiel qui intéressent la Cour, à savoir l'immigration, le droit administratif, le droit autochtone et la propriété intellectuelle.

Objectif : L'objectif du colloque était de permettre aux participants d'examiner l'évolution de la jurisprudence dans les principaux domaines du droit substantiel relevant de la compétence de la Cour.

Sommaire : Le contenu a été présenté sous la forme d'exposés et de séances interactives de questions et réponses par un groupe constitué de juges doyens de la Cour, d'avocats expérimentés, de représentants du gouvernement et de professeurs de droit. Les séances ont porté sur les principaux développements concernant les normes de contrôle en droit administratif, les questions de propriété intellectuelle et de marques de commerce, le droit de l'immigration, le droit autochtone et les traditions juridiques autochtones.

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale : droit administratif (EN LIGNE)

Date : 18 septembre 2020

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale : mise à jour en matière d'immigration (EN LIGNE)

Date : 25 septembre 2020

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale : peuple autochtone (EN LIGNE)

Date : 9 octobre 2020

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale : mise à jour en matière de propriété intellectuelle (EN LIGNE)

Date : 23 octobre 2020

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta : 101 (EN LIGNE)

Date : 23 et 24 septembre 2020

Aperçu : Ce colloque en ligne portait sur les principes fondamentaux à suivre pour présider des procès pour agression sexuelle. Il s'adressait aux juges nouvellement nommés à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta qui n'avaient pas suivi cette formation auparavant; un certain nombre de juges plus expérimentés y ont également participé.

Objectif : L'objectif du colloque était de permettre aux juges d'acquérir des connaissances essentielles et des compétences pratiques afin de bien gérer et juger les procès pour agression sexuelle, en approfondissant leur connaissance des éléments du droit en matière d'agressions sexuelles et leur compréhension du contexte social des agressions sexuelles, notamment les mythes et les stéréotypes.

Sommaire : Au cours de ce colloque, des juges doyens et d'autres intervenants ont partagé leurs connaissances pratiques et essentielles des procès pour agression sexuelle. Des exposés, des débats d'experts, des exercices interactifs, des discussions en petits groupes et des groupes virtuels de discussion ont couvert les sujets suivants : l'histoire et le contexte du droit en matière d'agressions sexuelles, notamment les mythes et les idées reçues; le consentement et la croyance erronée au consentement; la production et l'admissibilité des dossiers; l'admissibilité et la pertinence des antécédents sexuels; la gestion des contre-interrogatoires et des autres problèmes pouvant survenir en cours d'audience.

Colloque de formation de la Cour d'appel de l'Alberta (EN LIGNE)

Date : 23 et 24 septembre 2020

Aperçu : Ce colloque en ligne de deux jours offert aux juges de la Cour d'appel de l'Alberta portait sur deux thèmes : le paragraphe 24(2) de la *Charte* et la compréhension de l'anxiété et de ses effets potentiels dans la salle d'audience, surtout en temps de pandémie.

Objectif : Le premier objectif du colloque était de faire le point et de cerner les tendances actuelles en ce qui concerne les règles de droit en matière d'exclusion, en vertu du paragraphe 24(2) de la *Charte*, des éléments de preuve obtenus de manière inconstitutionnelle. Le deuxième objectif était de comprendre les répercussions que l'anxiété peut avoir sur toutes les personnes présentes dans une salle d'audience en temps de COVID.

Sommaire : Le colloque s'est ouvert sur une séance en deux parties, animée par un juge doyen et un professeur de droit sur le thème le paragraphe 24(2) de la *Charte*. On y a passé en revue les principaux aspects de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada sur l'exclusion, en vertu du paragraphe 24(2) de la *Charte*, des éléments de preuve obtenus de manière inconstitutionnelle. Les conférenciers et les participants ont ensuite examiné et commenté les questions les plus difficiles et les plus litigieuses soulevées par la jurisprudence récente relativement au paragraphe 24(2). Le deuxième jour, un éminent universitaire a abordé les réactions biologiques sous-jacentes au stress chronique et à l'anxiété et l'impact que cela peut avoir sur toutes les personnes présentes dans une salle d'audience, surtout en période de COVID-19.

Colloque de formation de la Cour d'appel de la Saskatchewan (EN LIGNE)

Date : 24 septembre 2020

Aperçu : Ce colloque visait à aider les juges participants à reconnaître leurs propres préjugés, à acquérir des compétences culturelles dans un environnement sûr, à prendre davantage conscience des réalités de la consommation de drogues dans les rues des différentes localités de la province et à mieux comprendre la façon dont les tribunaux abordent ou peuvent aborder plus globalement les problèmes sous-jacents de toxicomanie.

Objectif : Grâce à des exercices interactifs et à des discussions en petits groupes, les participants ont pu prendre conscience de leurs propres préjugés.

Dans le cadre d'examen de diverses hypothèses, les participants se sont penchés sur l'origine de leurs préjugés et sur la façon de contrebalancer ceux-ci.

En outre, ils ont mieux compris les différentes réalités régionales à travers la province en ce qui concerne la consommation de drogues et les dépendances.

Les participants ont également analysé les différentes approches que proposent les tribunaux spécialisés pour traiter ces questions de manière plus globale.

Sommaire : Le *Colloque de formation de la Cour d'appel de la Saskatchewan* de septembre 2020 a été présenté sous une forme hybride, abordant les préjugés implicites et la compétence culturelle, le commerce illégal de la drogue et le rôle que les tribunaux peuvent jouer face au problème de la toxicomanie.

Offertes sur la plateforme Zoom, les séances virtuelles sur les préjugés implicites et la compétence culturelle proposaient des techniques interactives pour inciter les participants à réfléchir à leurs propres préjugés en travaillant en collaboration sur des scénarios, en effectuant des tests sur les préjugés implicites et en participant à des discussions en petits groupes.

Le colloque en personne a commencé par une séance d'examen critique des drogues illégales intitulée *Illegal Drugs in Saskatchewan : A Front-Line Perspective* (Les drogues illégales en Saskatchewan : un point de vue de première ligne); cette séance, qui comportait une table ronde animée par le service de police de Regina, portait sur les réalités propres à la Saskatchewan.

Le colloque s'est terminé par une séance intitulée *Drug Addiction and the Courts: A Legal Approach? A Treatment Approach? Or Both?* (La toxicomanie et les tribunaux : Une approche juridique? Une approche thérapeutique? Ou les deux?). Au cours de cette séance, des personnes intervenant directement auprès du tribunal de traitement de la toxicomanie ont expliqué et le rôle que la justice pénale peut jouer pour faire face au problème de la toxicomanie.

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta (EN LIGNE)

Date : 24 et 25 septembre 2020

Aperçu : Ce colloque en ligne de deux jours a abordé divers sujets juridiques et pratiques pertinents pour le travail de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta.

Objectif : Les objectifs du colloque étaient de sensibiliser les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée, de perfectionner leurs compétences essentielles et d'approfondir leurs connaissances sur une variété de sujets.

Sommaire : Animé par des juges expérimentés, des professeurs de droit et d'autres praticiens, ce colloque en ligne de deux jours proposait des exposés, des débats d'experts, des activités interactives et des discussions en petits groupes virtuels sur les sujets suivants : les mesures que continuent de prendre les tribunaux en lien avec la pandémie de COVID-19; les problèmes de preuve que posent les témoignages d'enfants; les questions éthiques, notamment les récusations; les interdictions de publication, les restrictions d'accès et les problèmes de confidentialité; le traitement des affaires très conflictuelles en droit de la famille.

Colloque de formation de la Cour d'appel fédérale (EN LIGNE)

Date : 30 septembre et 1^{er} octobre 2020

Aperçu : Ce colloque portait sur l'intelligence artificielle et le droit administratif, le droit maritime, le fonctionnement et les défis du Tribunal de la sécurité sociale ainsi que les enjeux actuels du droit fiscal international.

Objectif : L'objectif du colloque était de faire le point sur les derniers développements du droit en la matière et de permettre aux participants de mieux comprendre le contexte dans lequel fonctionne l'un des tribunaux administratifs soumis à la compétence de la Cour d'appel fédérale en matière de contrôle judiciaire.

Sommaire : Animé par un groupe multidisciplinaire de juges doyens, d'avocats et de professeurs de droit, le colloque proposait une combinaison d'exposés et de séances interactives sur les sujets suivants : l'expansion des « mégadonnées » dans un monde interconnecté et ses répercussions sur l'intelligence artificielle en droit administratif; l'état actuel du droit maritime, notamment à la lumière de l'arrêt *Transport Desgagnés* de la Cour suprême du Canada; le rôle, le fonctionnement et les défis du Tribunal de la sécurité sociale; les effets de la mondialisation sur la fiscalité internationale et les problèmes persistants d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices à la suite de la ratification par le Canada de la *Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*.

Colloque de formation des Cours d'appel des provinces de l'Atlantique (EN LIGNE)

Date : 1^{er} et 2 octobre 2020

Aperçu : Ce colloque en ligne a couvert un éventail de sujets conçus pour les juges des cours d'appel; il comprenait un examen approfondi des normes de contrôle, à la suite de l'arrêt *Vavilov*, un examen des changements prévus à la *Loi sur le divorce* et un examen des principales décisions rendues par la Cour suprême du Canada en matière de droit pénal au cours des deux dernières années.

Objectif : Les objectifs du colloque étaient d'informer les participants des derniers développements en droit administratif depuis l'arrêt *Vavilov* ainsi que de l'évolution du droit pénal, et de les aider à acquérir des compétences pratiques pour mettre en œuvre les modifications à *Loi sur le divorce*.

Sommaire : Animé par des juges expérimentés et des professeurs de droit, le colloque proposait des exposés et des volets interactifs. Ainsi, les participants ont pu examiner les répercussions de l'arrêt *Vavilov* à l'aide de scénarios et de questions de sondage. Les juges ont également pu discuter et poser des questions aux conférenciers tout au long du colloque.

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba (EN LIGNE)

Date : 15 et 16 octobre 2020

Aperçu : Ce colloque portait sur l'état du droit administratif à la suite de l'arrêt *Vavilov* de la Cour suprême du Canada; les conférenciers ont notamment fait le point sur les récentes décisions de la Cour suprême du Canada en matière de droit pénal et sur l'aliénation parentale en droit de la famille.

Objectif : Les objectifs du colloque étaient les suivants : aider les participants à mieux comprendre les normes de contrôle en droit administratif dans la foulée de l'arrêt *Vavilov*; faire le point sur la jurisprudence de la Cour suprême du Canada en matière de droit pénal en mettant particulièrement l'accent sur les développements en matière d'agressions sexuelles, sur les questions liées au paragraphe 24(2) de la *Charte* et sur d'autres questions relatives à la preuve; doter les juges d'outils qui les aideront à juger les affaires de droit de la famille très conflictuelles où l'aliénation parentale est en cause.

Sommaire : Le colloque était présenté par un groupe de juges et de professeurs de droit chevronnés. Les participants ont examiné le contrôle judiciaire des décisions administratives dans la foulée de l'arrêt *Vavilov* de la Cour suprême du Canada. Les participants de la Division de la Famille ont acquis une meilleure compréhension de l'aliénation parentale dans les affaires de droit de la famille très conflictuelles et de la nécessité d'accorder la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant dans les affaires de garde difficiles où l'aliénation parentale est en cause. Les participants de la Division générale ont acquis une meilleure compréhension de l'évolution du droit en matière d'agressions sexuelles (notamment l'application de l'article 276 du *Code criminel*), des demandes d'exclusion d'éléments de preuve fondées sur le paragraphe 24(2) de la *Charte* ainsi que de l'admissibilité et du traitement de la preuve de « comportement après le fait » dans les affaires criminelles.

Cour supérieure de justice (Ontario) : tenir un procès virtuel portant sur la protection de l'enfant/en droit de la famille (EN LIGNE)

Date : 22 octobre 2020

Aperçu : Pour faire suite à l'évolution de la demande en raison de la COVID-19, ce webinaire d'une heure portait spécifiquement sur la conduite d'un procès virtuel, en particulier dans les domaines de la protection de l'enfance et du droit de la famille.

Objectif : Ce webinaire avait pour objectif de mettre à profit l'expérience acquise par les juges ayant statué sur des requêtes et assisté à des conférences sur la plate-forme Zoom, en vue de les préparer à tenir des procès virtuels.

Sommaire : Le webinaire était animé par un groupe de juges qui ont donné des conseils sur la préparation et la gestion de procès virtuels. L'exercice a consisté en une revue de la technologie, des

outils, des modèles et des listes de vérification pour s'assurer que toutes les personnes concernées soient prêtes à participer. On y a aussi donné des conseils d'organisation pour maximiser l'efficacité et résoudre les problèmes techniques, et fait une brève démonstration en direct d'un procès virtuel.

Colloque de formation Heidi S. Levenson Polowin de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (Ontario) (EN LIGNE)

Date : 2 novembre 2020

Aperçu : Ce colloque virtuel d'une journée portait sur les moyens par lesquels les juges peuvent soutenir les familles dans le cadre du système de protection de l'enfance, dans l'intérêt des enfants. Il recouvrait les deux thèmes suivants : la résilience et la résolution des conflits.

Objectif : L'objectif du colloque était d'inciter les juges à se percevoir eux-mêmes comme des acteurs clés de l'expérience de l'enfant dans le système de justice et, par conséquent, de leur fournir des moyens d'apporter leur soutien.

Sommaire : Animé par des juges, des professionnels et un universitaire, le colloque a commencé par un examen des facteurs qui contribuent à la résilience des enfants, en insistant sur le rôle que joue le tribunal à cet égard. On a ensuite proposé aux participants un cadre pour évaluer et planifier la sécurité des enfants, ainsi que des outils pour savoir comment agir avec les plaideurs qui ont des problèmes de santé mentale. Pour terminer la journée, les participants ont été invités à appliquer les connaissances acquises dans le cadre d'un exercice pratique.

Colloque de formation d'automne de la Cour supérieure de justice (Ontario) (EN LIGNE)

Date : 3 au 5 novembre 2020

Aperçu : Ce colloque virtuel de trois jours portait sur (i) les problèmes survenant dans les affaires d'agression sexuelle au criminel et au civil; (ii) les affaires en matière de droit de la famille présentant une composante de violence familiale.

Objectif : Le colloque avait pour objectif de faire participer les juges à un examen des éléments clés du droit substantiel pour les aider à juger les dossiers d'agression sexuelle et les affaires en droit de la famille, puis de leur fournir un encadrement en leur suggérant des points pratiques à retenir.

Sommaire : Animé par des juges, des avocats et un universitaire, ce colloque a commencé par un examen de la notion de consentement dans les affaires d'agression sexuelle au criminel, suivi d'une étude des questions de responsabilité du fait d'autrui, de causalité et de dommages-intérêts dans les affaires d'agression sexuelle au civil. Après un survol de la question de la violence familiale, le colloque s'est terminé par une discussion sur les outils et les solutions qui s'offrent aux juges.

Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique (EN LIGNE)

Date : 9 au 12 novembre 2020

Aperçu : Ce colloque visait à présenter aux juges de la Colombie-Britannique un vaste éventail de sujets pratiques chaque jour, en l'occurrence divers aspects de la santé mentale et de la gestion du déroulement du procès le premier jour, le droit autochtone le deuxième jour et l'élaboration des jugements, oraux et écrits, le troisième jour.

Objectif : Les objectifs du colloque étaient les suivants :

- Sensibiliser les juges aux effets psychologiques d'une comparution devant le tribunal, notamment chez les jurés et chez les personnes qui se représentent elles-mêmes, pour les aider à découvrir les ressources disponibles, à comprendre l'impact psychologique que subissent les personnes qui comparaissent devant leurs tribunaux et à analyser des méthodes et des stratégies pour faire face aux plaideurs difficiles qui se représentent eux-mêmes.
- Faire connaître aux juges le contexte et l'historique des affaires en matière de droit autochtone, qu'elles concernent les droits et titres, l'atteinte et la justification ou la consultation et l'accommodement.
- Permettre aux participants d'acquérir des compétences concrètes pour rédiger des jugements, rendre des jugements oraux et savoir reconnaître quelles situations se prêtent le mieux à l'un ou l'autre mode.

Sommaire : Le Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique de novembre 2020 a été offert entièrement en ligne sur la plateforme Zoom.

Les séances virtuelles ont abordé les développements récents et en cours dans le domaine juridique, alors que des cafés-restaurants en ligne offraient aux participants un espace de rencontre dans un environnement plus social tout au long de la semaine.

Le premier jour, les sujets abordés ont été les changements à la formation de la liste du jury, la santé mentale des jurés ainsi que la gestion, en salle d'audience, des personnes se représentant elles-mêmes et des plaideurs hostiles.

Le deuxième jour du colloque a consisté en un examen approfondi de plusieurs domaines du droit autochtone en raison du nombre important et croissant d'affaires traitées par le tribunal. Ainsi, les droits et titres, l'atteinte et la justification, de même que la consultation et l'accommodement ont fait l'objet d'exposés et d'un débat d'experts.

Le dernier jour du colloque a été consacré à des séances sur la rédaction des jugements et sur les jugements oraux.

Cour supérieure de justice (Ontario) : crédibilité et violence conjugale (EN LIGNE)

Date : 12 novembre 2020

Aperçu : Cette courte séance (75 minutes) devait à l'origine faire partie du Colloque de formation d'automne de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (plus précisément le 5 novembre, journée consacrée au droit de la famille). Toutefois, en raison du passage à la prestation en ligne, le temps a manqué pour la tenir à ce moment. Le sujet ayant été jugé trop important pour ne pas être abordé, les conférenciers ont proposé de le traiter dans le cadre d'un colloque supplémentaire en temps réel sur la plateforme Zoom.

Objectif : Cette séance avait pour objectif de donner aux participants un aperçu des éléments clés d'une évaluation de la crédibilité, à travers le prisme de la violence familiale.

Sommaire : Un juge et deux avocats ont dirigé la séance. Un sondage interactif complétait cette vue d'ensemble de l'évaluation de la crédibilité. La séance a porté sur les aspects du contexte social de ce domaine du droit, notamment la tendance évolutive de la démographie canadienne, le visage changeant de la violence et son impact sur le système de justice. Ces concepts ont été approfondis par un examen de leur application aux affaires récentes de la Cour d'appel et par des conseils pratiques aux participants.

Cour supérieure du Québec : Droit de la famille - Présentation vidéo « La parole de l'enfant » (EN LIGNE)

Date : 18 novembre 2020

Aperçu : Cette formation tenue sur l'heure du déjeuner a abordé la manière appropriée, pour un juge, de s'adresser à un enfant et d'interagir avec lui. Une présentation vidéo montrant une juge s'entretenant avec un enfant a été suivie d'une discussion sur les enseignements à tirer de cette mise en situation.

Objectif : L'objectif poursuivi par cette formation était d'apprendre aux juges comment mener un entretien avec un enfant quand celui-ci s'impose dans le cadre d'une audition.

Sommaire : Cette formation constituait la suite de la présentation sur le droit de la famille donnée lors du séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés (droit civil), tenu du 26 au 30 octobre 2020. Lors de celle-ci, les honorables Louisa L. Arcand, juge de la Cour supérieure du Québec, et Catherine La Rosa, juge en chef associée de la Cour supérieure du Québec, ont présenté une vidéo intitulée « La parole de l'enfant ». Cette mise en situation abordait la manière appropriée de s'adresser à un enfant et d'interagir avec lui lors d'un entretien tenu dans le cadre d'une requête en changement de garde. La présentation de la vidéo a été suivie d'une discussion sur les enseignements à tirer de la mise en situation pour tout dossier impliquant un entretien avec un enfant.

Cour d'appel de l'Alberta : les principes fondamentaux du droit canadien de l'insolvabilité (EN LIGNE)

Aperçu : Ce colloque de deux dîners-conférences portait sur les principes fondamentaux du droit canadien de l'insolvabilité.

Objectif : L'objectif de ces dîners-conférences était de donner un aperçu des principes fondamentaux relatifs à la faillite et à l'insolvabilité, et de faire le point sur le sujet.

Sommaire : Animé par un juriste universitaire de premier plan, ce colloque en ligne en deux parties proposait des exposés de fond et des discussions interactives avec les participants concernant la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, la *Loi sur les liquidations et les restructurations* et leur cadre d'application, l'orientation récente de la jurisprudence en matière d'insolvabilité et les questions de norme de contrôle.

Partie I :

Date : 20 novembre 2020

Partie II :

Date : 23 novembre 2020

Cour supérieure du Québec : Partage des biens en matière familiale : patrimoine familial et société d'acquêts (EN LIGNE)

Date : 30 novembre 2020

Aperçu : Ce programme d'une journée destiné aux juges de la division de Montréal de la Cour supérieure du Québec a porté sur les questions de droit familial, plus spécifiquement sur le partage du patrimoine familial et sur le traitement des dettes dans la société d'acquêts.

Objectifs : L'objectif premier de ce programme était d'accroître les connaissances des juges, particulièrement des juges nouvellement nommés, en matière de partage du patrimoine familial, en développant leur habileté à comprendre et à effectuer les calculs nécessaires à cet exercice. Il s'agissait aussi de les familiariser au traitement des dettes dans la société d'acquêts.

Sommaire : Ce programme en droit de la famille a porté principalement sur le patrimoine familial. Misant sur des exposés magistraux, mais aussi et surtout sur des exercices interactifs, il a abordé la composition et le partage du patrimoine familial. Ainsi, les participants ont appris à qualifier les biens qui le composent et à établir leur valeur marchande, leur valeur nette et leur valeur partageable. Deux cas pratiques leur ont ensuite permis de calculer, en temps réel, le partage du patrimoine familial. Ils ont enfin pu en apprendre davantage sur le paiement compensatoire et sur la société d'acquêts (grands principes et traitement des dettes).

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan (EN LIGNE)

Date : 1^{er} au 3 décembre 2020

Aperçu : Ce colloque visait à informer les juges participants des plus récents développements dans divers domaines du droit, notamment en droit administratif, en droit pénal et en droit du travail. On y a examiné en profondeur les modifications majeures apportées à la *Loi sur le divorce*, après quoi deux membres des services de TI de la Cour ont animé une discussion captivante sur les approches adoptées par les différents tribunaux de la province en matière de prestation de services en ligne.

Objectif : Les participants ont été informés des plus récents développements dans les domaines du droit administratif, de droit pénal et du droit du travail; ils ont également pu approfondir leur compréhension des modifications apportées à la *Loi sur le divorce*.

Dans le cadre d'une discussion ouverte, modérée par des membres des services de TI, les participants ont découvert comment les tribunaux de la province abordaient la prestation de services en ligne.

Grâce à un dialogue ouvert, ils ont pu découvrir les meilleures façons d'aborder la prestation des services en ligne selon différents scénarios.

Sommaire : Présenté en ligne en décembre 2020, le Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a fait le point sur le droit administratif, le droit pénal et le droit du travail, sur les modifications apportées à la *Loi sur le divorce* et sur les réalités des audiences virtuelles.

La séance virtuelle du 1^{er} décembre a consisté en une synthèse rapide de la sélection des jurés (droit pénal) et de certaines affaires récentes (droit du travail), suivie d'une mise à jour du droit administratif.

La séance matinale du 2 décembre a proposé un examen approfondi des modifications apportées à la *Loi sur le divorce*. Cette séance était présentée par Claire Farid, directrice et avocate générale, de la Section de la famille, des enfants et des adolescents du ministère de la Justice.

La séance de l'après-midi portait sur la manière d'aborder les réalités administratives des audiences virtuelles, en tenant compte des réalités locales.

Le colloque a été précédé de la réunion de la Division du droit de la famille et de la réunion du Comité de pratique en matière pénale, le matin du 1^{er} décembre, et suivie de la réunion plénière de la Cour, le 3 décembre.

Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador (EN LIGNE)

Date : 3 et 4 décembre 2020

Aperçu : Ce colloque en ligne a commencé par un examen approfondi des questions soulevées par la sélection des jurés, suivi d'une analyse des problèmes pratiques que les juges sont susceptibles de rencontrer dans les procès criminels avec jury. Les conférenciers ont proposé des pratiques exemplaires pour interroger un juré, élaborer des directives au jury, organiser une conférence préalable à l'exposé et répondre aux questions des jurés. Le deuxième jour portait sur les obligations du juge envers les

plaideurs se représentent eux-mêmes, tant en droit pénal qu'en droit familial, sur les problèmes courants que les juges sont susceptibles de rencontrer et sur la meilleure façon de les résoudre. Le colloque s'est terminé par un examen de la gestion des instances en matière de droit pénal et de droit de la famille, et des conseils pratiques sur la façon de veiller efficacement et équitablement au déroulement du procès.

Objectif : Les objectifs du colloque étaient d'améliorer les compétences pratiques des participants en matière de gestion des procès devant jury et de les aider à développer leurs compétences pour s'occuper des plaideurs se représentant eux-mêmes et pour veiller au bon déroulement du procès.

Sommaire : Animé par des juges expérimentés et des professeurs de droit, ce colloque proposait une combinaison d'exposés et de volets interactifs. Grâce à des scénarios et à des questions de sondage, les participants ont pu s'interroger sur la façon dont ils réagiraient pour faire face à divers aspects des procès devant jury. Ils ont également eu l'occasion de discuter avec les conférenciers et de leur poser des questions tout au long du colloque.

Cour supérieure de justice (Ontario) : Le rôle du juge dans l'établissement des plans parentaux : projets de loi C-78 et 207, et le Guide de l'AFCC-O (EN LIGNE)

Date : 14 janvier 2021

Aperçu : Cette séance virtuelle d'une heure et demie portait sur les plans parentaux. Elle a été présentée en ligne pour permettre aux participants d'interagir, mais elle a également été enregistrée pour les participants qui ne pouvaient y assister en temps réel.

Objectif : L'objectif de la séance était de préparer les participants aux réformes législatives qui auront des répercussions sur les plans parentaux, lesquelles devraient entrer en vigueur le 1^{er} mars 2021.

Sommaire : Un juge et un universitaire ont animé la séance. Comme les modifications à la *Loi sur le divorce* (projet de loi C-78) et à la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* de l'Ontario (projet de loi 207), prévues pour le 1^{er} mars 2021, auront des répercussions sur les plans parentaux, la séance portait principalement sur les changements clés dont les juges devraient être conscients, compte tenu de cette transition, ainsi que sur l'application pratique de ces concepts.

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta (EN LIGNE)

Date : 26 au 29 janvier 2021

Aperçu : Ce colloque en ligne de deux jours a couvert une variété de sujets juridiques et pratiques pertinents pour le travail de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta.

Objectif : Les objectifs du colloque étaient de sensibiliser les participants aux problèmes actuels auxquels la Cour est confrontée, de perfectionner leurs compétences essentielles et d'approfondir leurs connaissances sur une variété de sujets.

Sommaire : Animé par des juges, des professeurs de droit et d'autres praticiens expérimentés, le colloque proposait des exposés, des débats d'experts, des activités interactives et des discussions en petits groupes virtuels sur les sujets suivants : l'éthique judiciaire; les questions de droit commercial; les

droits linguistiques des francophones en Alberta; les interprètes dans les procédures judiciaires; des stratégies pratiques pour savoir comment agir avec les plaideurs qui ont des problèmes de santé mentale.

Colloque de formation de la Cour d'appel de l'Alberta (EN LIGNE)

Date : 27 et 28 janvier 2021

Aperçu : Ce colloque de deux jours portait sur la médiation judiciaire au niveau des cours d'appel.

Objectif : Le colloque visait à aider les juges à mieux comprendre la résolution judiciaire des différends et à leur apprendre des techniques et des stratégies pratiques favorisant une médiation judiciaire efficace.

Sommaire : Animé par des praticiens expérimentés, un juriste universitaire et un juge d'appel à la retraite revenu à l'enseignement, ce colloque se voulait un rappel des principes fondamentaux de la médiation; on y a examiné en quoi la résolution judiciaire des différends en appel diffère de la médiation dans d'autres contextes, puis abordé l'opportunité d'intenter des poursuites et l'évaluation des risques. Un exposé de fond et des travaux en petits groupes ont permis aux participants de se pencher sur divers problèmes que pose la résolution judiciaire des différends au niveau des cours d'appel.

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta : 101 (EN LIGNE)

Date : 27 janvier 2021

Aperçu : Ce colloque en ligne portait sur les principes fondamentaux de la détermination de la peine en droit pénal. Il s'adressait aux juges nouvellement nommés à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, mais a réuni des juges de tous les rangs d'ancienneté.

Objectif : L'objectif du colloque était de permettre aux participants d'acquérir des connaissances essentielles et des compétences pratiques en matière de détermination de la peine en leur faisant comprendre le droit et le contexte social de la détermination de la peine.

Sommaire : Animé par des juges de première instance, des juges d'appel et des professeurs de droit chevronnés, le colloque proposait des exposés de fond, des débats d'experts, des travaux interactifs en petits groupes et des séances consacrées explicitement aux sujets suivants : l'objet, les objectifs et les principes de la détermination de la peine; les éléments de preuve et d'information utiles pour déterminer la peine et tirer des conclusions de fait; les solutions de rechange à l'incarcération; les divers types de peines et les fourchettes appropriées; les récents développements dans la jurisprudence sur la détermination de la peine, notamment l'arrêt *R c Friesen* de la Cour suprême du Canada.

COLLOQUES NATIONAUX

Colloque sur les procès devant jury en matière pénale (EN LIGNE)

Date : 7 au 9 octobre 2020

Aperçu : Ce colloque virtuel de trois jours portait sur les procès criminels devant jury. On a donné aux participants un aperçu détaillé de la procédure, de la preuve et du droit substantiel, tout en soulignant les défis propres à ce domaine.

Objectif : L'objectif du colloque était de permettre aux participants de découvrir les aspects pratiques des procès criminels devant jury auprès de juges expérimentés. La mise en contexte de ces questions a permis aux participants de renforcer leur compréhension technique, tout en leur proposant des éléments utiles à mettre en œuvre au tribunal.

Sommaire : Entièrement dirigé par des juges, ce colloque portait sur les procès criminels devant jury, du début (préparation à l'instruction) à la fin (prononcé du verdict). Les difficultés liées à la procédure, à la preuve et au droit substantiel ont été passées en revue et mises en contexte au moyen d'exemples pratiques donnés par des juges formateurs expérimentés. Le colloque a également porté sur les modifications législatives et sur la jurisprudence récente; en outre, les participants ont été invités à poser les questions de leur choix dans le cadre d'une séance finale prévue à cet effet.

Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programme conjoint de l'automne de l'ICAJ et de l'INM (common Law) (EN LIGNE)

Date : 26 au 30 octobre 2020

Aperçu : Ce séminaire en ligne de cinq jours, offert conjointement par l'Institut canadien d'administration de la justice et l'Institut national de la magistrature, a été conçu pour permettre aux juges nouvellement nommés de participer à des séances de formation sur des sujets plus pertinents pour eux.

Tout au long de la semaine, les sujets du séminaire étaient répartis entre ceux qui s'appliquent aux provinces et territoires de common law, ceux qui s'appliquent aux provinces de droit civil et ceux qui s'appliquent aux deux.

Des services d'interprétation simultanée étaient offerts pendant toute la durée du séminaire en ligne.

Objectif : Grâce à des exposés et à des travaux en petits groupes, permettre aux participants d'examiner et de comprendre les changements éthiques, déontologiques et sociologiques auxquels font face les nouveaux juges.

Dans le cadre du programme sur le droit de la famille, les participants élaborent une boîte à outils pour les affaires les plus courantes dans le domaine afin de se familiariser avec les termes, les concepts et les situations qu'ils peuvent rencontrer au cours de leur première année dans la magistrature.

À l'occasion d'une activité où ils sont invités à rendre des jugements oraux, les participants simulent des situations où ils prononcent des jugements oraux et présentent un compte rendu sur le sujet. Chacun des participants prépare et enregistre un jugement qui est ensuite examiné en petits groupes.

Les participants analysent ensuite les questions relatives à la preuve, aux réparations que les tribunaux peuvent accorder et aux modes de raisonnement judiciaires.

Sommaire : Le premier jour du séminaire a permis d'aborder les problèmes spécifiques auxquels font face les juges nouvellement nommés en matière d'indépendance et de déontologie et d'éthique judiciaires. Une discussion en groupe avec les coprésidents du programme et des exposés individuels a été suivie de discussions en petits groupes sur le sujet (dans des salles de discussion).

Le deuxième jour du séminaire a été consacré au droit de la famille, en guise d'introduction pour les juges nouvellement nommés qui ont peu ou pas d'expérience dans le domaine. Des juges ayant une expérience en droit de la famille ont été spécifiquement choisis pour animer les discussions en petits groupes et faire rapport à l'assemblée plénière (groupe complet des juges participants). De courts exposés sur les pensions alimentaires pour les enfants et pour les conjoints, la dynamique parentale et le déménagement ont été intégrés aux discussions en petits groupes.

Le troisième jour du séminaire portait sur les compétences en matière de jugements oraux. La journée a commencé par un exposé sur les choses à faire et à ne pas faire, après quoi les participants ont enregistré leurs jugements oraux individuels sur l'un des deux scénarios de faits. Ces jugements oraux enregistrés ont été examinés en petits groupes de six dans des salles de discussion.

Le quatrième jour du séminaire consistait en une introduction aux questions de preuve et de recours.

Le dernier jour du séminaire, qui portait sur le contrôle judiciaire et sur ce qu'il faut entendre par décision judiciaire suffisamment motivée, consistait en de courts exposés complétés par des discussions et des questions en grands groupes.

Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programme conjoint de l'automne de l'ICAJ et de l'INM (droit civil) (EN LIGNE)

Dates : 26 au 30 octobre 2020

Aperçu : Le CCM exige que tous les nouveaux juges de nomination fédérale participent à deux séminaires peu après leur nomination. Ces séminaires de formation se déroulent sur près de deux semaines complètes : la première au printemps et la seconde à l'automne. Ils sont organisés conjointement par l'Institut national de la magistrature et par l'Institut canadien d'administration de la justice.

Objectif : Ces séminaires poursuivent un double objectif : orienter les participants dans leur nouveau rôle de juge, et les lancer sur la voie de l'acquisition et du perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Sommaire : Le séminaire d'automne a été dirigé par des juges d'expérience en collaboration avec des universitaires et des avocats chevronnés. Les membres du corps professoral ont eu recours à des outils d'apprentissage variés, à savoir des exposés magistraux, des vidéos, des simulations en salle d'audience et des discussions en petits groupes, pour faire en sorte que les participants acquièrent les connaissances et les compétences que requiert l'exercice efficace de leurs nouvelles fonctions.

Les participants ont d'abord assisté à des séances portant sur l'indépendance judiciaire, la conduite judiciaire et la déontologie judiciaire ainsi que sur les stratégies visant à assurer un accès égal à la justice pour les personnes handicapées. Ils ont ensuite pris part à des ateliers portant sur : les aspects pratiques de la fonction de juge à la Cour supérieure, le droit de la famille, le service de médiation à la famille et d'expertise psychosociale, la gestion du procès civil et ses règles de preuve et de procédure, les procédures spéciales que sont l'injonction et l'outrage au tribunal, le jugement rendu séance tenante et, enfin, les principes d'une bonne communication.

Programme de perfectionnement des juges formateurs (EN LIGNE)

Date : 8 au 10 décembre 2020

Aperçu : Ce colloque virtuel de trois jours proposait une mise en œuvre du modèle de « formation des formateurs » axée sur les compétences nécessaires à l'élaboration de programmes de formation judiciaire efficaces en ligne et en personne. L'accent a été mis sur la sensibilisation au contexte social.

Objectif : Conformément à la mission de l'INM, soit d'assurer une formation par et pour les juges, l'objectif de ce colloque était double : (i) apprendre aux participants les bases de la conception d'un programme; (ii) recueillir leurs commentaires concernant les sujets de formation à venir des juges.

Sommaire : Ce colloque était dirigé par des avocats et des employés de l'INM, un universitaire et la chef des affaires judiciaires de l'INM. Traitant des éléments fondamentaux de la conception d'un programme (par exemple, l'identification des objectifs d'apprentissage), le colloque a été conçu pour sensibiliser les participants au contexte social. Ainsi, ceux-ci ont eu droit à une présentation simulée en direct et ont pu prendre part à des ateliers en petits groupes pour favoriser la discussion et la collaboration. En raison de la pandémie de COVID-19, une attention particulière a été portée au succès des environnements virtuels.

Juger dès vos cinq premières années : droit criminel (EN LIGNE) (juges de nomination fédérale)

Date : 18 au 22 janvier 2021

Aperçu : Rendu obligatoire par le CCM, ce colloque national s'inscrit dans le cadre de la formation offerte aux juges nouvellement nommés au printemps et à l'automne de chaque année. Au cours de cinq jours de travail intensif et interactif, les participants acquièrent une compréhension globale du déroulement d'un procès criminel, notamment en matière d'agression sexuelle.

Objectif : Le principal objectif de ce colloque est de permettre aux juges nouvellement nommés d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour présider un procès criminel, de l'étape de l'avant-procès à celle de la détermination de la peine. Comme les procès pour agression sexuelle posent certains des plus grands défis de la fonction judiciaire, le colloque vise également à

s'assurer que les participants comprennent ce domaine complexe du droit et qu'ils soient en mesure de présider ces procès effectivement, efficacement et équitablement.

Sommaire : Ce colloque était dirigé par des juges doyens d'un peu partout au Canada, avec la participation d'universitaires. Deux scénarios de faits en matière d'agression sexuelle ont servi à poser la problématique et ont permis aux participants de mettre en pratique les compétences pertinentes en petits groupes, grâce à des vidéos de jeux de rôles en salle d'audience et à des exposés donnés en direct par des procureurs de la Couronne et des avocats de la défense.

Les participants ont reçu une formation en droit substantiel et en droit procédural ainsi qu'en droit de la preuve, notamment en ce qui concerne les régimes légaux qui régissent les dossiers en la possession de tiers et les preuves d'antécédents sexuels; les principaux mythes et stéréotypes qui ont entaché les règles de droit en matière d'agressions sexuelles y ont également été abordés. En outre, les participants ont appris à mener à bien les requêtes présentées en vertu de la *Charte* et les procès eux-mêmes, à diriger l'interrogatoire principal et le contre-interrogatoire, à exercer le rôle de gardiens judiciaires face aux témoignages d'experts, à composer avec les accusés se représentant eux-mêmes et à évaluer la crédibilité. Le volet du programme consacré à la détermination de la peine a permis d'examiner les principes de base de celle-ci; il s'est terminé par une discussion entre juges et avocats sur la portée et l'impact de l'arrêt rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Friesen*.

Trois ateliers du colloque ont porté expressément sur le contexte social. Tout d'abord, un atelier dirigé par des juges autochtones et un professeur de droit autochtone a permis aux participants de mieux comprendre les qualités humaines, la force et la résilience des femmes autochtones, dans l'optique de l'arrêt *Barton* de la Cour suprême du Canada et du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Puis, trois professeurs de sciences sociales ont animé un atelier sur les motivations, les avantages et les risques liés à la divulgation d'agressions sexuelles par les victimes sur les médias sociaux. Enfin, les participants ont entendu le témoignage d'une plaignante dans un procès pour agression sexuelle qui s'était soldé par un verdict de culpabilité; le témoignage retraçait le parcours de la plaignante de l'agression jusqu'à l'audience de détermination de la peine et au-delà.

Régler les révisions judiciaires de façon efficace : programme conjoint de l'ICAJ et de l'INM (EN LIGNE)

Date : 27 janvier au 24 février 2021

Aperçu : Ce colloque, offert conjointement par l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) et l'Institut national de la magistrature (INM), est conçu pour familiariser les juges de première instance avec les principes et les pratiques relatifs aux demandes de contrôle judiciaire. Le colloque propose un cadre permettant de statuer de façon plus systématique et plus efficace sur ce type de demande. Pour 2021, les sessions en ligne ont été offertes une ou deux fois par semaine sur une période de cinq semaines. La formation a commencé par une mise à niveau des connaissances en matière de droit administratif et de contrôle judiciaire, suivi de séances approfondies sur les normes de contrôle, l'équité procédurale et les réparations. Elle s'est terminée par un examen des droits des peuples autochtones et sur les recoupements que l'on peut faire entre ces droits et le contrôle judiciaire.

Objectif : Ce colloque avait pour objectif d'améliorer les compétences pratiques des participants en matière de gestion des demandes de contrôle judiciaire.

Sommaire : Le colloque comportait trois séances plénières dirigées par des experts, suivies d'ateliers en ligne qui ont permis aux participants d'approfondir la question. Les juges ont pu se familiariser avec le traitement des demandes de contrôle judiciaire et découvrir de pratiques exemplaires en la matière.

Colloque sur le droit des affaires, le droit des sociétés et le droit commercial (EN LIGNE)

Date : 3 février 2021

Aperçu : Ce colloque s'adressait aux juges qui président des instances liées au droit des affaires, au droit des sociétés ou au droit commercial.

Objectif : L'objectif de ce cours était de faire le point sur le droit des affaires, le droit des sociétés et le droit commercial dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sommaire : Élaboré et dirigé par des juges et des universitaires expérimentés, le colloque proposait, au moyen d'une combinaison d'exposés, de listes de questions et réponses interactives et d'ateliers, d'examiner l'impact dramatique de la pandémie de COVID-19 sur le milieu des affaires. Les participants se sont penchés sur des questions juridiques cruciales, à savoir : l'exécution des contrats et les justifications d'inexécution (force majeure, inexécutabilité et « cas de force majeure »); les conventions de location commerciale pendant le confinement imposé par les gouvernements; les réclamations d'assurance, ce qui peut être assuré et les événements entraînant l'interruption des activités; les contrats de travail, les aménagements pour les employés et le congédiement déguisé; l'iniquité soulevée dans l'affaire *Uber Technologies Inc. c. Heller*; les obligations des administrateurs et les recours pour abus en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* lorsque la liquidité d'une entreprise est en jeu pendant la pandémie.

La résilience en temps de COVID (EN LIGNE)

Date : 3 au 5 février 2021

Aperçu : Les juges ont fait face à des défis sans précédent pendant la pandémie. Ce colloque a fait la lumière sur ces défis et a permis aux participants d'acquérir des compétences et de trouver des stratégies pour maintenir ou améliorer leur résilience. Ainsi, ils ont pu découvrir des façons d'améliorer la santé de leur cerveau, de mieux utiliser leur énergie et d'être plus à l'aise pour diriger des audiences virtuelles. Le colloque réunissait des experts de renom, dont le D^r Isaac Bogoch, spécialiste des maladies infectieuses, qui a exposé ce à quoi il faut s'attendre alors que la pandémie progresse et touche à sa fin.

Objectif : Le colloque a permis aux participants d'acquérir des compétences et de trouver des stratégies pour maintenir ou améliorer leur résilience pendant une période particulièrement stressante.

Sommaire : Animé par des juges et des universitaires expérimentés, ce colloque en ligne proposait une combinaison d'exposés et d'éléments interactifs. Les juges ont eu la possibilité de discuter et de poser des questions aux professeurs tout au long du colloque et d'élaborer leurs propres stratégies de résilience.

Colloque sur l'insolvabilité (EN LIGNE)

Date : 4 février 2021

Aperçu : S'adressant aux juges qui président des affaires d'insolvabilité, ce colloque a donné un aperçu des développements en droit substantiel et procédural.

Objectif : Le colloque avait pour objectif de faire le point sur la loi en matière d'insolvabilité, notamment sur les problèmes d'insolvabilité découlant de la pandémie, dans le cadre de sessions interactives.

Sommaire : Élaboré et dirigé par des juges, des universitaires et des praticiens expérimentés, le colloque a permis aux participants d'obtenir des conseils pratiques et de découvrir des pratiques exemplaires pour présider des instances en matière d'insolvabilité. S'appuyant sur les chefs de file de la magistrature et du milieu universitaire et sur une combinaison d'études de cas, de questions interactives et de débats, le colloque a couvert un large éventail de questions, à savoir : les arrêts clés de la Cour suprême du Canada; les clauses relatives aux changements importants susceptibles d'avoir des conséquences défavorables dans le contexte des accords de fusions-acquisitions; l'application de la doctrine de l'impossibilité d'exécution et des clauses de force majeure en raison de la COVID-19; les modifications apportées à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et, enfin, des outils de gestion de la technologie aux fins des audiences virtuelles en matière d'insolvabilité.

Communiquer efficacement en temps de COVID (EN LIGNE)

Date : 24 au 26 février 2021

Aperçu : Ce colloque en ligne de trois jours a porté sur une série de sujets liés à une communication efficace lors du déroulement d'une instance judiciaire.

Objectif : Le colloque avait pour objectif d'aider les participants à perfectionner leurs compétences pour améliorer leur communication en salle d'audience, notamment dans le contexte habituel des audiences en personne et dans le contexte de plus en plus fréquent de procédures à distance, par téléphone et par vidéo, en raison de la pandémie de COVID-19.

Sommaire : Animé par des professeurs de droit et des experts en communication chevronnés, ce colloque en ligne proposait une méthode d'apprentissage fondée sur la mise en pratique des aptitudes des participants à communiquer. Le programme consistait en des exposés, des travaux en petits groupes et, le dernier jour, en des jeux de rôle interactifs virtuels portant sur des problèmes de communication courants; ainsi, les juges ont eu l'occasion de mettre en pratique les compétences acquises et de recevoir les commentaires d'animateurs qualifiés. Le colloque a porté sur les thèmes suivants : la communication authentique avec les personnes qui comparaissent devant le tribunal; l'écoute efficace et la communication non verbale; comment reconnaître et contrebalancer la partialité inconsciente; comment s'assurer que les communications en salle d'audience ne traumatisent pas davantage les personnes impliquées dans les procédures judiciaires; les outils de communication pratiques pour gérer les situations difficiles en salle d'audience.

Colloque sur les traditions juridiques autochtones (EN LIGNE)

Date : 3 au 5 mars 2021

Aperçu : Ce colloque a permis aux juges d'avoir une vue d'ensemble des projets en cours au Canada en matière de droit autochtone et de découvrir des façons d'intégrer plus facilement les lois autochtones au processus judiciaire.

Au cours des deux premiers jours du colloque, des conférenciers des nations autochtones de l'Île de la Tortue ont présenté des études de cas d'initiatives visant à revitaliser et à développer les lois autochtones. Le premier jour, qui était consacré à des exposés sur « ce qui se passe dans le domaine de l'adoption selon les coutumes autochtones », a porté sur une étude de cas innue du Québec et sur l'expérience des Cowichans en Colombie-Britannique; ces exposés ont été suivis d'une séance sur la gouvernance, à la lumière d'études de cas portant sur les Tlingits de Teslin, au Yukon, et du point de vue d'avocats de l'Ontario.

La deuxième journée a permis de jeter un regard sur les ressources naturelles, tant sous un angle judiciaire que non judiciaire, et d'examiner la façon dont les mesures réparatrices sont intégrées à la justice pénale, à l'aide d'une étude de cas présentant à la fois le point de vue judiciaire et celui de la communauté sur une affaire qui a été traitée avec succès par le système judiciaire.

Sous le thème *Où allons-nous à partir de maintenant?*, le troisième jour du colloque portait sur les situations où les tribunaux canadiens sont invités à appliquer ou à reconnaître les lois autochtones en salle d'audience. Les séances ont traité du rôle que joue la Cour dans la reconnaissance des lois autochtones; on y a examiné comment on confond parfois les lois autochtones et la spiritualité autochtone, à l'aide d'exemples où elles ont été plaidées avec succès devant les tribunaux; on y a également abordé la présentation d'éléments de preuve relatifs aux lois autochtones. La journée s'est terminée par une discussion sur le parcours de l'affaire *Restoule*, qui a permis d'intégrer les cérémonies autochtones au processus judiciaire.

Objectif : Les participants ont eu un aperçu de la diversité des expériences vécues de nos jours par les différentes nations autochtones de l'Île de la Tortue.

Ils ont pu découvrir des projets innovants en cours dans les domaines de l'adoption selon les coutumes autochtones et de la gouvernance autochtone.

Enfin, ils se sont penchés sur les façons d'intégrer des mesures réparatrices au système de justice colonial, afin d'être en mesure de savoir quand et où y recourir en salle d'audience.

Des universitaires et des membres de la magistrature ont aidé les participants à voir comment les objectifs qui précèdent pouvaient les aider dans leurs propres tribunaux.

Sommaire : Les deux premiers jours de ce colloque ont donné aux participants un aperçu des problèmes juridiques auxquels sont confrontées plusieurs communautés uniques de l'Île de la Tortue. Des liens ont été établis tout au long des séances commentées par les membres de la magistrature.

Animé par des membres de la magistrature et des universitaires, le troisième jour du colloque avait pour but de faire découvrir aux participants des possibilités d'appliquer les connaissances acquises au cours des deux premiers jours ou de s'y référer d'une manière plus directe ou plus pratique pour la suite de choses.

Colloque sur le droit criminel (EN LIGNE)

Date : 24 au 26 mars 2021

Aperçu : Le colloque de cette année sur le droit pénal a permis aux participants de se mettre à jour dans un certain nombre de domaines clés pour mieux faire face aux défis nouveaux et émergents.

Le colloque proposait de brèves mises à jour sur le droit en matière d'agressions sexuelles et sur les changements apportés à la détermination de la peine pendant la pandémie, parallèlement à un examen plus approfondi de l'état actuel des pouvoirs conférés à la police en vertu de la *Charte* et de certaines questions relatives à la détermination de la peine – notamment l'orientation que semble prendre la loi en ce qui concerne l'isolement préventif des détenus et les périodes consécutives d'inadmissibilité à la libération conditionnelle.

Les participants ont également eu droit à des débats d'experts de nature hautement pratique, qui comprenaient des échanges sur les stratégies permettant d'aborder la violence familiale dans le cadre de plusieurs procédures simultanées et sur les pratiques exemplaires permettant de gérer les problèmes de santé mentale en salle d'audience.

L'allocution principale annuelle en l'honneur de l'honorable juge Marc Rosenberg a donné un aperçu du rôle judiciaire de la Cour pénale internationale.

Le colloque s'est terminé par la très attendue mise à jour jurisprudentielle, qui présentait le point de vue des juges, du ministère public et de la défense sur les affaires pénales les plus importantes de la dernière année.

Objectif : Les participants ont pu découvrir les problèmes actuels concernant les pouvoirs de la police et les conflits potentiels avec la *Charte*.

Les participants ont examiné les plus récentes mises à jour des règles de droit en matière d'agressions sexuelles.

Un débat d'experts de différentes professions a permis aux participants d'être informés des discussions en cours concernant la détermination de la peine, l'isolement préventif et les libérations conditionnelles. Le débat a été suivi d'un débat portant spécifiquement sur l'impact de la pandémie sur les procédures relatives aux cautionnements et à la détermination de la peine.

Les participants ont examiné les questions où le droit pénal entre en conflit avec le droit de la famille dans des affaires de violence interpersonnelle.

La mise à jour jurisprudentielle a permis aux participants d'être informés des plus récents développements en droit pénal.

Sommaire : Le colloque comportait des débats d'experts et des exposés individuels sur les plus récents développements concernant les pouvoirs conférés à la police en vertu de la *Charte*, le droit en matière d'agressions sexuelles, les questions relatives à la détermination de la peine et à l'incarcération (tant en général qu'en ce qui a trait à la pandémie) et les situations où les questions de droit pénal et de droit de la famille se chevauchent, notamment dans les affaires de violence interpersonnelle.

Ces séances ont été suivies de l'allocution annuelle en l'honneur de l'honorable juge Marc Rosenberg et de la mise à jour jurisprudentielle, qui a clôturé le colloque.